



CAPA de contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière, lundi 04 février 2019

Déclaration préalable SNES-FSU de Toulouse

Avant d'entrer dans le vif du sujet qui va nous occuper aujourd'hui, vous nous permettrez de placer à nouveau 2019 sous le signe de l'ambition, de l'ambition pour nos élèves, de l'ambition pour le service public d'éducation et ses personnels et de l'ambition pour le dialogue social.

Alors que depuis plusieurs semaines, des mobilisations citoyennes font légitimement entendre l'urgence sociale et l'exigence d'une fiscalité plus juste pour une société plus juste, le gouvernement se retrouve sans interlocuteur ni organisation structurée pour dialoguer.

En refusant de prendre en compte les organisations syndicales et celles de la jeunesse, le Ministre Blanquer s'inscrit dans le refus de tout dialogue et dans le déni de la réalité puisque les mobilisations contre sa politique éducative s'amplifient pour dénoncer les réformes au lycée, les suppressions de postes, avec des chiffres lourds pour notre académie (-41 ETP), et plus particulièrement pour certains départements (on pense évidemment aux Hautes-Pyrénées, au Tarn et au Gers), avec un impact inédit, qui va poser des problèmes conséquents en terme de gestion des ressources humaines, qui ne manqueront pas de se traduire devant nos CAPA dans le cadre du mouvement.

Concernant la réunion de la CAPA d'aujourd'hui, le SNES-FSU acte positivement que le compte rendu d'évaluation puisse faire l'objet d'un recours et d'un appel en CAP : auparavant, seule l'évaluation administrative était susceptible d'appel, l'évaluation pédagogique ne pouvant en aucun cas l'être. Cette modification de l'évaluation, même si ses modalités d'application restent perfectibles, permet plus d'équité par des rendez-vous programmés qui s'imposent aussi aux évaluateurs et ce quel que soient les disciplines concernées, plus de transparence donc puisque nous le réitérons l'ensemble de cette évaluation peut être contestée et enfin une revalorisation pour tous puisque tous nous avons eu notre indice augmenté.

Cependant le SNES-FSU dénonce que le « R » de « PPCR-Parcours professionnels, carrières, **rémunérations** » soit le grand oublié des orientations prises par ce gouvernement : ces nouvelles modalités d'évaluation doivent être accompagnées d'un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice car c'est le gel de ce dernier qui empêche une véritable revalorisation de nos carrières qui pourra les rendre plus attractives et enfin conduire à une meilleure reconnaissance de nos missions.

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner les recours de 20 collègues qui contestent l'avis final de leur rendez-vous de carrière. C'est la première CAPA de contestation et à ce titre, ses membres se doivent de rendre les décisions les plus objectives et les plus justes possibles.

La profession n'acceptera pas que cette nouvelle évaluation soit conçue comme un nouvel outil de management. La très grande majorité des collègues s'investit pour la réussite de leurs élèves malgré des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader d'année en année, et les démarches de contestations entreprises sont autant de démarches renvoyant à une incompréhension et à un sentiment d'injustice. Plusieurs collègues expriment dans leur saisine écrite une incompréhension des éléments retenus par les notateurs primaires ou un décalage entre l'appréciation finale et les items. Pour le SNES-FSU, l'avis final du Recteur doit être en adéquation avec les avis des évaluateurs primaires.

Tous les collègues doivent être traités équitablement quel que soit le rendez-vous de carrière ou le corps concerné. Un modus operandi doit être trouvé pour que les décisions qui seront prises aujourd'hui ne soient pas taxées d'arbitraires.

Nous vous rappellerons à ce sujet la circulaire d'application du décret 82-451 qui insiste sur le fait que « La déconcentration ne doit pas porter atteinte aux garanties fondamentales des fonctionnaires et aux

principe d'égalité de traitement dans le recrutement et le déroulement de carrière des agents d'un même corps. »

Nous souhaitons donc que cette CAPA corrige les incohérences constatées entre les positionnements sur les items de la grille et l'avis final des dossiers étudiés se fondant sur des éléments objectifs et mesurables comme cela a été le cas dans de nombreuses académies, en CAPN des agrégés et pour la 29^{ème} base pour les certifiés.

Des quotas d'avis ne doivent pas empêcher un traitement équitable des dossiers d'aujourd'hui. En effet alors qu'il s'agit d'une évaluation visant à reconnaître la valeur professionnelle des agents, il n'est pas concevable que l'administration se fixe des quotas d'avis « Très satisfaisants » ou « Excellents » trahissant ainsi la légitimité de sa propre logique évaluative et ouvrant la porte à des d'injustice dans le résultat final du processus du rendez-vous de carrière. Pour le dire autrement, l'évaluation de la valeur professionnelle d'un agent n'a pas à être influencée par des quotas (qu'aucun texte ne prévoit par ailleurs), des quotas uniquement dictés par les impératifs budgétaires que seront les contingentements de promotion que nous verrons par la suite lors des CAPA d'avancement ou de promotion..

Il va de soi que les élus du SNES-FSU agiront dans les CAPA pour assurer l'équité et la transparence dans toutes les opérations de carrière.

C'est d'ailleurs guidé par ces principes que nous sommes ici porteurs de différentes interrogations et demandes :

- **Tout d'abord quant au fonctionnement de cette instance :**

Comment exercer notre rôle d' élu quand nous n'avons pas tous les éléments ? Nous dénonçons solennellement le refus qui nous a été opposé de mettre à la disposition des élus de cette capa l'ensemble des items et appréciations de tous les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière. Vous justifiez auprès des collègues le refus de donner une suite favorable à leur recours gracieux, notamment, « par un exercice comparé de la valeur professionnelle des agents en rendez-vous de carrière ». Comment pouvons-nous dès lors jouer notre rôle d'élus si une partie des éléments qui vous ont conduit à opposer un refus au recours gracieux des collègues n'est pas mis à notre disposition. A l'heure de l'école de la bienveillance et de la loi de la confiance tant vantée par notre ministre cela augure bien mal de la suite.

- **Ensuite, concernant nos collègues qui n'ont pu avoir leur rendez-vous de carrière l'an dernier et qui n'ont à ce stade pour l'avis recteur qu'un « non renseigné».**

Ces collègues auraient du être examinés lors de cette CAPA. Malgré notre demande cela n'a pas été votre choix. Nous maintenons notre demande pour que l'étude de ces collègues soit effectuée dès les prochaines CAPA de promotion. Ces collègues, certainement une majorité de femmes, n'ont pas eu de rendez-vous car ils étaient soit en congé maternité ou en congé parental, en congé maladie ou en congé de formation. Mais certains n'ont pas eu de rendez-vous à cause d'un oubli des évaluateurs primaires. La carrière de ces collègues ne doit pas être pénalisée par cette absence d'avis et si un avis doit leur être donné il doit pouvoir faire l'objet d'une contestation.

- **De même pour les collègues qui ont eu un avis alors qu'ils n'ont pas eu de rendez-vous de carrière, nous demandons qu'ils aient la possibilité de faire appel de cet avis.**

Dans un souci « d'égalité de traitement dans le recrutement et le déroulement de carrière des agents d'un même corps » il ne saurait en être autrement.

- **Enfin, comme le principe selon lequel « nul ne peut être à la fois juge et partie »** interdit au fonctionnaire faisant ayant demandé une révision de sa notation de siéger en CAP, nous demandons que pour chacune des demandes étudiées aujourd'hui en commission, tout notateur primaire directement concerné par un recours et présent à la CAPA ne participe pas au réexamen de la situation.
- Pour terminer nous vous posons la question de ce qui sera mis en place pour aider et accompagner les collègues qui ont reçu un avis « à consolider ».

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter à ces remarques et remercions tout particulièrement Mme Gentet pour sa disponibilité.